

Tarifs 2025 - 2026

**Annexe à la décision de la directrice de l'Institut Agro Montpellier du 4 juin 2025
Tarifs communiqués au Conseil d'administration de l'Institut Agro du 25 juin 2025**

Institut Agro Montpellier

FORMATIONS DIPLOMANTES

Les droits d'inscription sont définis réglementairement par arrêtés des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'agriculture pour la préparation de diplômes nationaux (doctorat, ingénieur, master et licence notamment) dans le cadre de la formation initiale. Ils sont définis par l'établissement pour les diplômes d'établissement.

Les frais de formation (ou coût pédagogiques) sont librement fixés par le conseil d'administration dans les établissements d'enseignement supérieur. Ils sont applicables aux formations conduisant à la délivrance des diplômes propres de l'établissement ainsi qu'à celles délivrées dans le cadre de la formation professionnelle continue. Des frais de formation peuvent également être exigés pour rémunérer les services offerts dans la préparation des diplômes nationaux dans le cadre de la mission de coopération internationale de l'établissement, dans les conditions mentionnées aux articles D. 719-181 à D. 719-184 du code de l'éducation. Les frais de formation ne comprennent pas les frais de stage en entreprise (en particulier voyages à l'étranger et frais de mémoire). Certains partenariats internationaux peuvent donner lieu à une convention de financement pour appliquer un tarif spécifique. Les tarifs sont nets de taxe.

A- Diplômes nationaux

Formation de licence professionnelle	Tarifs au 01.09.25	Observations
Droits d'inscription étudiants français, communautaires et Suisse	178,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026
Droits d'inscription étudiants extracommunautaires	178,00	Exonération partielle suite délibération au CA du 25 juin 2024
Coût pédagogique (formation professionnelle)	4600,00	
Ingénieur	Tarifs au 01.09.25	Observations
Droits d'inscription élèves ingénieurs	NC*	*susceptible d'évoluer par arrêté du Ministère en charge de l'agriculture
Droits d'inscription élèves ingénieurs étrangers commençant leur scolarité postérieurement au 30 juin 2016 et qui ne remplissent pas certaines des conditions fixées par l'arrêté du MAAF concernant les zones de solidarité prioritaire	NC*	*susceptible d'évoluer par arrêté du Ministère en charge de l'agriculture Exonération partielle sous réserve de délibération au CA de juin 2025
Droits d'inscription d'étudiant d'école privée en agronomie venant dans une option de 3e année d'ingénieur	4500,00	tarif inscrit dans les conventions établies avec les établissements privés.
Droits d'inscription stagiaires FCD	9450,00	les alternants en contrat pro 3A qui rompent leur contrat basculent en tant que stagiaire FCD uniquement s'ils perçoivent le chômage.
Master co-accrédité	Tarifs au 01.09.25	Observations
Droits d'inscription étudiants français, communautaires et Suisse	254,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026 (applicable aux stagiaires du programme de formation professionnelle ForProSup)
Droits d'inscription pour une 2ème inscription (ingénieur 3ème année)	166,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026
Droits d'inscription étudiants extracommunautaires (exonération partielle)	254,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026. Exonération partielle sous réserve de délibération au CA de juin 2025
Coût pédagogique (formation professionnelle continue)	5250,00	
Master international	Tarifs au 01.09.25	Observations
Master mention "Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement" (3A) et mention Sciences de la vigne et du vin		
Frais de formation M1 (S7+S8)	5600,00	Tarif intégrant les droits d'inscription
Frais de formation entrée en semestre 8	2850,00	Tarif intégrant les droits d'inscription
Frais de formation M2 à l'issue du M1	5100,00	Tarif intégrant les droits d'inscription Les stagiaires de la formation professionnelle financés par le programme de la Région Occitanie Forprosup doivent s'acquitter des droits d'inscription sur la base du montant fixé par le MESRI pour des étudiants communautaires
Frais de formation entrée directe en M2	5800,00	Tarif intégrant les droits d'inscription Les stagiaires de la formation professionnelle financés par le programme de la Région Occitanie Forprosup doivent s'acquitter des droits d'inscription sur la base du montant fixé par le MESRI pour des étudiants communautaires
Acompte Master 3A	2550,00	
Frais de formation en cas de redoublement Master 3A ou Sciences de la vigne et du vin :		
Si le nombre d'ECTS échoués est inférieur ou égal à 30		Tarif proportionnel au nombre d'ECTS à rattraper et intégrant les droits d'inscription. Les stagiaires de la formation professionnelle doivent s'acquitter des droits d'inscription sur la base du montant fixé par le MESRI pour des étudiants communautaires et des frais de formation calculés selon le tarif horaire décliné pour la formation continue courte.
Si le nombre d'ECTS échoués est supérieur à 30		Plein tarif intégrant les droits d'inscription. Les stagiaires de la formation professionnelle doivent s'acquitter des droits d'inscription sur la base du montant fixé par le MESRI pour des étudiants communautaires et des frais de formation calculés selon le tarif horaire décliné pour la formation continue courte
Cas d'une prolongation d'études pour non validation d'un stage :	254,00	Tarif correspondant aux droits d'inscription fixé par arrêté ministériel. Permet d'inscrire 1 apprenti.e en rupture de contrat uniquement pour qu'il/elle réalise un stage dans le but de valider son diplôme.> demande spécifique
Pour les étudiants en formation initiale, la non validation du stage de fin d'étude (déjà réalisé) conduit à une prolongation sans surcoût supplémentaire.		

FORMATIONS DIPLOMANTES

Diplôme national d'œnologue	Tarifs au 01.09.25	Observations
Droit d'inscription 1ère année pour étudiants français et communautaires Tarif applicable aux étudiants de 3ème année cursus ingénieurs de l'Institut Agro Montpellier et à ceux des autres établissements (taux réduit pour 2e inscription)	166,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026
Droit d'inscription 1ère année étudiants extracommunautaires Tarif applicable aux étudiants de 3ème année cursus ingénieurs de l'Institut Agro Montpellier et à ceux des autres établissements (exonération partielle)	166,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026. Exonération partielle sous réserve de délibération au CA de juin 2025
Droit d'inscription 2ème année étudiants français et communautaires	254,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026
Droits d'inscription 2ème étudiants extracommunautaires (exonération partielle)	254,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026. Exonération partielle sous réserve de délibération au CA de juin 2025
Doctorat	Tarifs au 01.09.25	Observations
Droits d'inscription	397,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026
Titre professionnel berger vacher transhumant	Tarifs au 01.09.25	Observations
Cursus complet ou partiel en CPF ou CPF-TP et/ou en autofinancement		
900 heures maximum en centre par heure de formation (ou selon convention financeur)		selon convention ou accord de prise en charge
Frais d'inscription pour un parcours complet et de traitement des dossiers (montant forfaitaire)	190,00	
Cursus complet ou partiel pour les demandeurs d'emploi Prise en charge (par heure) par Région Sud PACA dans le cadre du programme régional de formations compétences professionnelles ou par Pôle emploi		selon convention ou accord de prise en charge
B- Masters européens		
Master européen Plant Health	Tarifs au 01.09.25	Observations
Frais de formation M2 étudiants de l'Union Européenne et pays assimilés	4500,00	
Frais de formation M2 étudiants hors Union Européenne	9000,00	
Master européen Vinifera	Tarifs au 01.09.25	Observations
Frais de formation étudiants de l'Union Européenne et pays assimilés (9000 euros/an)	18000,00	
Frais de formation étudiants hors Union Européenne (9000 euros/an)	18000,00	
Frais de formation en cas de redoublement :		
Si le nombre d'ECTS échoués est inférieur ou égal à 30		Tarif proportionnel au nombre d'ECTS à rattraper
Si le nombre d'ECTS échoués est supérieur à 30		Plein tarif
Prolongation, par avenant, de la durée de la formation	2000,00	
Frais de dossier de candidature	30,00	
Acompte Vinifera	1500,00	
C- Diplômes d'établissement		
Mastère spécialisé Innovations et politiques pour une alimentation durable (IPAD)	Tarifs au 01.09.25	Observations
Droit d'inscription	250,00	
Coûts pédagogiques	7250,00	
Prolongation, par avenant, de la durée de la formation sur une année supplémentaire avec un coût limité aux droits d'inscription.	250,00	Etalement de la formation sur 2 ans prévu par le règlement intérieur du diplôme de Mastère spécialisé
Coût pédagogique en cas de redoublement :		
Si le nombre d'ECTS échoués est inférieur ou égal à 30		Tarif proportionnel au nombre d'ECTS à rattraper
Si le nombre d'ECTS échoués est supérieur à 30		Plein tarif
La non validation du stage de fin d'étude (déjà réalisé) conduit à une prolongation par avenant de la durée de la formation, sans surcoût supplémentaire.		
Diplôme d'établissement étudiant entrepreneur	Tarifs au 01.09.25	Observations
Formation pour une année pour un étudiant	NC*	Pour information : tarif fixé par voie réglementaire et par convention
Formation pour une année pour un diplômé	NC*	Pour information : tarif fixé par voie réglementaire et par convention. Prise en charge de la Région sur les 500 € de coût de formation.
Formation pour une année pour un diplômé en formation continue	700,00	

FORMATIONS DIPLOMANTES		
Année de césure	Tarifs au 01.09.25	
Césure (césure stage ou césure en autonomie)	166,00	Montant des droits de scolarité fixé par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026
Diplôme d'études spécialisées en Management de la Vigne et du Vin (DES OIV)	Tarifs au 01.09.25	Observations
Acompte à verser	2000,00	
Droits d'inscription (pour les deux années, payé 1 seule fois)	250,00	
Coûts pédagogiques (pour les 2 années universitaires)	13650,00	
Diplôme d'études spécialisées en agronomie	Tarifs au 01.09.25	Observations
Droits d'inscription	250,00	
Coûts pédagogiques	5210,00	
Coûts pédagogiques pour les particuliers en autofinancement	3650,00	
Campus d'été (étudiants non francophones)	Tarifs au 01.09.25	Observations
Cours FLE et activités culturelles (tarif par mois)	880,00	Partenariat IAMM/Gestion par IAMM
Langues vivantes	Tarifs au 01.09.25	Observations
Examen TOEIC	52,00	Le 1er passage de cet examen est pris en charge par l'école pour les étudiants de l'Institut Agro Montpellier en inscription principale dans les deux spécialités de la formation ingénieur. L'école avance les frais d'inscription ou les rembourse si l'étudiant concerné passe l'examen (1er passage) en dehors de l'école.
Examen TEF	50,00	Le montant de cet examen (1er passage) est pris en charge par l'école pour les étudiants de l'Institut Agro Montpellier en inscription principale dans les deux spécialités de la formation ingénieur et pour les masters 3A (STAAE) et vigne et vin. L'école avance les frais d'inscription ou les rembourse si l'étudiant concerné passe l'examen (1er passage) en dehors de l'école.
Examen Cambridge	220,00	Le 1er passage de cet examen est pris en charge par l'école à hauteur de 52€ pour les étudiants de l'Institut Agro Montpellier en inscription principale dans les deux spécialités de la formation ingénieur . L'école avance sa participation ou la rembourse si l'étudiant concerné passe l'examen (1er passage) en dehors de l'école.
Examen LINGUASKILL	42,00	Le 1er passage de cet examen est pris en charge par l'école pour les étudiants de l'Institut Agro Montpellier en inscription principale dans les deux spécialités de la formation ingénieur. L'école avance les frais d'inscription ou les rembourse si l'étudiant concerné passe l'examen (1er passage) en dehors de l'école.
Tarif (à l'heure) formation Français-Langue étrangère (doctorant notamment)	10,00	

FORMATIONS CONTINUES COURTES

Les droits d'inscription sont définis réglementairement par arrêtés des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'agriculture pour la préparation de diplômes nationaux (doctorat, ingénieur, master et licence notamment) dans le cadre de la formation initiale. Ils sont définis par l'établissement pour les diplômés d'établissement.

Les frais de formation (ou coût pédagogiques) sont librement fixés par le conseil d'administration dans les établissements d'enseignement supérieur. Ils sont applicables aux formations conduisant à la délivrance des diplômes propres de l'établissement ainsi qu'à celles délivrées dans le cadre de la formation professionnelle continue. Des frais de formation peuvent également être exigés pour rémunérer les services offerts dans la préparation des diplômes nationaux dans le cadre de la mission de coopération internationale de l'établissement, dans les conditions mentionnées aux articles D. 719-181 à D. 719-184 du code de l'éducation. Les frais de formation ne comprennent pas les frais de stage en entreprise (en particulier voyages à l'étranger et frais de mémoire). Certains partenariats internationaux peuvent donner lieu à une convention de financement pour appliquer un tarif spécifique.

Les tarifs sont nets de taxe.

Formations continues non adossées à des formations initiales	Tarifs au 01.09.25	Observations
Cas général : Compétens'Agro (par jour)		Coût pédagogique FC inter-entreprise (hors restauration)
Tarif A	385,00	La tarification A, B ou C est fixée en fonction du niveau d'expertise de la prestation de formation A titre exceptionnel, il est possible et avec validation de la directrice de déroger à ces tarifs dans les cas particuliers d'un projet comportant un volume important de consommables et/ou une logistique accrue
Tarif B	455,00	
Tarif C	630,00	
Formations continues adossées à des formations diplômantes		
Tarif <u>minimal</u> par jour	350,00	Montant minimum

Formations continues courtes non adossées (Florac)

Frais pédagogiques d'encadrement de stages d'élèves	Tarifs au 01.09.25	Observations
Barème recommandé, hors frais d'hébergement / restauration Classe de 15 élèves au plus		Hors Florac et classe de plus de 15 élèves sur devis
1 jour	270,00	
2 jours	500,00	
3 jours	750,00	
4 jours	900,00	
Frais pédagogiques en Formation continue (hors stagiaires de l'enseignement agricole public et autres agents du MASA)	Tarifs au 01.09.25	Observations
Pour les personnels de l'enseignement agricole privé et des lycées maritimes		
1 jour	120,00	
2 jours	410,00	
2,5 jours	452,00	
3 jours	507,00	
3,5 jours	549,00	
4 à 5 jours	579,00	
Pour les personnels de l'enseignement agricole privé CNEAP dont les frais pédagogiques sont pris en charge par l'IFEAP		
par jour et par stagiaire	160,00	
forfait par jour si 5 stagiaires ou plus sur le même stage	700,00	
Pour les personnes en dehors de ces cadres		
1 jour	350,00	
2 jours	660,00	
2,5 jours	762,50	
3 jours	840,00	
3,5 jours	892,50	
4 à 5 jours	920,00	
Ou tarif fixé par le responsable de la formation continue en fonction du coût de revient de chaque stage.		

VAE

Les droits d'inscription sont définis réglementairement par arrêtés des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'agriculture pour la préparation de diplômes nationaux (doctorat, ingénieur, master et licence notamment) dans le cadre de la formation initiale. Ils sont définis par l'établissement pour les diplômes d'établissement.

Les frais de formation (ou coût pédagogiques) sont librement fixés par le conseil d'administration dans les établissements d'enseignement supérieur. Ils sont applicables aux formations conduisant à la délivrance des diplômes propres de l'établissement ainsi qu'à celles délivrées dans le cadre de la formation professionnelle continue. Des frais de formation peuvent également être exigés pour rémunérer les services offerts dans la préparation des diplômes nationaux dans le cadre de la mission de coopération internationale de l'établissement, dans les conditions mentionnées aux articles D. 719-181 à D. 719-184 du code de l'éducation. Les frais de formation ne comprennent pas les frais de stage en entreprise (en particulier voyages à l'étranger et frais de mémoire). Certains partenariats internationaux peuvent donner lieu à une convention de financement pour appliquer un tarif spécifique.

Les tarifs sont nets de taxe.

Doctorat	Tarifs au 01.09.25	Observations
Frais de jury	NC	*susceptible d'évoluer par arrêté du Ministère en charge de l'agriculture
Accompagnement VAE (aide à la préparation du dossier)	2100	
Accompagnement VAE (aide à la préparation du dossier)- cas en autofinancement	1450	
Autres diplômes	Tarifs au 01.09.25	Observations
1er jury	NC	*susceptible d'évoluer par arrêté du Ministère en charge de l'agriculture
2ème jury	NC	*susceptible d'évoluer par arrêté du Ministère en charge de l'agriculture
Accompagnement VAE hors doctorat (aide à la préparation du dossier)	1800,00	tarif national harmonisé entre les écoles d'agronomie MAA
Accompagnement VAE (aide à la préparation du dossier) à tarif réduit en cas de non prise en charge financière	900,00	
Centre de formation du Merle - accompagnement VAE du CAPA au BTS	Tarifs au 01.09.25	Observations
Accompagnement individuel (forfait 15h)	1065 ou selon convention financeur	selon convention ou accord de prise en charge
Accompagnement supplémentaire au-delà du forfait (par heure)	63,50	